

LE BULLETIN D'INFORMATION

AFUL

1

BULLETIN SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale de l'AFUL 1 aura lieu le

SAMEDI 30 JANVIER 2010 à 14h00

AU GYMNASE Chastanier à Elancourt

Voir plan ci joint.

Les convocations vous ont été remises par les syndics ou adressées par lettre recommandée.

IMPORTANT : Si vous ne pouvez être présent, n'oubliez pas de remettre votre pouvoir à un voisin, ami ou syndic afin que le quorum soit atteint.

Comme les années précédentes, contrairement à nos statuts et pour cause d'indisponibilité de salle, si le quorum n'était pas atteint, il est prévu de faire le jour même, l'assemblée générale sans règle de nombre de présents ou de représentés.

Venez nombreux
afin que le quorum soit atteint
Merci d'avance

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte-rendu moral.
- 2) Compte-rendu financier année 2009.
- 3) Budget 2010.
- 4) Mise à jour des statuts.
- 5) Election des syndics.
- 6) Vote étude coussins berlinois et traçage de la voirie.
- 7) Questions diverses reçues par courrier.
- 8) Questions diverses en séance.

RENOUVELLEMENT DES SYNDICS

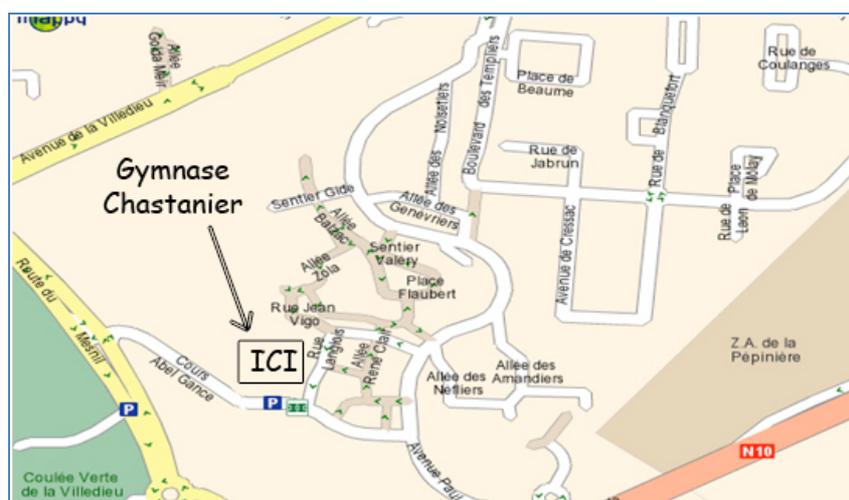
Cette année, trois syndics : Madame LACROIX et Messieurs KOLODZIEJ et GRIGNOLA, sont en fin de mandat et proposent de continuer leurs activités au sein du bureau.

De plus, deux syndics ont quitté le bureau : Messieurs LESTANG et VARRACHE.

Deux postes sont donc à pourvoir.

ANNEXES

- 1) Documents relatifs au compte-rendu financier 2009 et au budget 2010.
- 2) Note explicative concernant la mise à jour des statuts pour tenir compte des dispositions de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 et de son décret d'application du 3 mai 2006.
- 3) Document relatif à la question concernant l'installation des capteurs photovoltaïques.
- 4) Document relatif à la question concernant le réaménagement du boulevard des Templiers.



TOUTE L'EQUIPE DU SYNDIC VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNEE 2010

RENDEZ-VOUS LE SAMEDI 30 JANVIER 2010 à 14h00

AFUL 1
Résidence la Commanderie 1
22 Rue de Laon
78990 ELANCOURT
aful1.commanderie@free.fr

Annexe 2 : Note explicative concernant la mise à jour des statuts pour tenir compte des dispositions de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 et de son décret d'application du 3 mai 2006.

Mesdames et Messieurs les Résidents,

Cette année, le bureau a travaillé avec l'aide du cabinet d'avocats LGL Associés afin de mettre à jour nos statuts qui datent de 1971.

La mise à jour la plus importante consiste en l'ajout des dispositions de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 et de son décret d'application du 3 mai 2006.

Cette mise à jour a un caractère obligatoire afin de donner une valeur juridique à notre AFUL1, sans laquelle nous ne pouvons fonctionner normalement.

Nous avons profité de ce travail sur les statuts pour intégrer toutes les annexes votées en AG depuis 1972 et, sur les conseils de l'avocat du cabinet LGL, nous avons retiré les clauses obsolètes qui concernaient la 1^{ère} AG.

Veillez trouver ci-joint le courrier explicatif du cabinet d'avocats.

Annexe 3 : Document relatif à la question concernant l'installation des capteurs photovoltaïques

Deux résidents souhaitent que soit votée lors de l'assemblée générale, l'autorisation d'installer des capteurs photovoltaïques sur le toit des maisons.

Les installations devront respecter l'ensemble des règles ci-dessous :

- Le plan de modification de toiture devra être soumis à l'approbation du comité syndical.
- Avant d'entreprendre les travaux, l'obtention d'une autorisation est obligatoire. La demande est à adresser à la Mairie d'Elancourt.

Les capteurs devront être :

- Installés uniquement sur le toit des maisons.
- Intégrés dans le toit à la place des tuiles.
- Traités antireflets.
- Fixes.
- Parallèles au toit.
- Affleurants à la toiture (surépaisseur de 10 centimètres maximale).

Annexe 4 : Document relatif à la question concernant le réaménagement du boulevard des Templiers.

Un résident souhaite que soit discutée la possibilité de réaménager le boulevard des Templiers.

La solution proposée consiste en l'aménagement de chicanes par un marquage au sol, permettant aussi de matérialiser des places de parking qui pourront être agrémentées de bacs à fleurs.

Ceci permettrait de réduire la vitesse sur le boulevard et d'augmenter le nombre de places de parking.

Voici quelques exemples de réalisations :

